

### Questions au Feuilleton

#### LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

##### Question n° 3128—M. Clarke:

Au sujet du paragraphe 7 des notes afférentes aux états financiers de la Commission d'énergie du nord canadien pour l'exercice terminé le 31 décembre 1979, à la page 144 du volume III des Comptes publics du Canada de 1979-1980, qui porte sur les projets annulés, *a)* comment s'est produite la perte de \$59,000 reconnue au titre d'éléments de l'actif qui n'ont pas servi à la production, *b)* la Commission prévoit-elle qu'une partie ou la totalité de ces éléments d'actif servira éventuellement à la production pour réduire les pertes et, le cas échéant, où et quand, *c)* pourquoi a-t-on abandonné le projet *Snare Cascades*, ce qui a coûté \$633,000 en 1979 et quel est le coût total de l'abandon, *d)* y a-t-il des chances que la Commission recouvre une partie quelconque de ces pertes en réaffectant des éléments d'actif qui auraient autrement servi au projet, *e)* la Commission a-t-elle pris des mesures pour s'assurer qu'on pourra éviter de tels abandons à l'avenir et (i) le cas échéant, lesquelles (ii) sinon, pourquoi?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** *a)* Les pertes se résument comme suit:

Amortissement des coûts de mise au point des génératrices d'urgence	\$ 44,481.28
Coûts d'élimination des tableaux de commande électriques après l'enlèvement de tous les instruments utilisables	30,704.85
Moins: gains provenant de l'écoulement d'éléments d'actif	(16,421.13)
Projets annulés tel que mentionné au paragraphe 7	\$ 58,765.00

Le projet a été annulé à la suite d'une étude du programme d'urgence. Les dimensions physiques des tableaux de commande de l'alternateur n'étaient pas conformes aux caractéristiques de conception courantes. De plus, certains instruments ne pouvaient pas servir pour les autres installations prévues. Tous les instruments utilisables ont été conservés.

*b)* Aucun des éléments susmentionnés ne serviront à la production. Les sommes créditées pour toutes pièces récupérées sont comprises dans le montant d'annulation qui s'élève à \$59,000.

*c)* Les coûts totaux annulés des travaux de construction préliminaire dans le cas du projet *Snare Cascades* se chiffraient à \$1,842,689.13. Ces coûts figurent aux états financiers comme suit:

le 31 mars 1978	\$ 1,209,673.16
le 31 mars 1979	\$ 633,015.97
Total:	\$ 1,842,689.13

Le projet a été annulé en raison d'une réduction dans l'accroissement de la demande et des facteurs d'inflation prévue des coûts qui auraient des répercussions défavorables sur le coût unitaire de la production d'électricité.

*d)* Oui. Suivant les recommandations d'experts-conseils indépendants, la Commission a conservé deux turbines hydrauliques initialement achetées en vue de l'aménagement de petites centrales hydro-électriques.

*e)* La viabilité économique de tous les projets fait l'objet d'une étude continue et les meilleures prévisions possibles de la demande future sont dressées. Les marchés renferment des dispositions sur l'annulation pour minimiser toute perte possible due à l'annulation de grands projets.

#### LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME LTÉE

##### Question n° 3134—M. Clarke:

Au sujet de l'état d'exploitation de la Corporation du Pont international de la Voie maritime Ltée, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1979, à la page 166 du volume III des Comptes publics du Canada de 1979-1980, où l'on signale que la Corporation a fait un bénéfice net de \$205,124, pourquoi vient-elle de hausser de 33 p. 100, soit de \$3 à \$4, le péage aller-retour?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La Corporation du Pont international de la Voie maritime Ltée; une filiale de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent répond comme suit: La Corporation a haussé son péage afin de veiller à maintenir son autosuffisance. Le profit d'exploitation de 1979 avait diminué en 1980 à \$70,493, et les projections indiquaient que, s'il n'y avait pas de hausse de péage, la Corporation encaisserait des pertes nettes de \$175,000 en 1981 et en 1982.

#### LA SOCIÉTÉ LES PONTS JACQUES-CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

##### Question n° 3135—M. Clarke:

Au sujet de l'état d'exploitation de la société Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, à la page 126 du volume III des Comptes publics du Canada de 1979-1980, *a)* comment la société explique-t-elle la perte nette d'exploitation de \$5,519,409, *b)* la société a-t-elle l'intention de prendre des mesures pour éliminer cette perte et (i) le cas échéant, lesquelles et combien prévoit-elle qu'il lui faudra de temps pour y réussir (ii) sinon, pourquoi la société continuerait-elle d'absorber cette perte nette, *c)* quelle partie des dépenses d'exploitation représente la perception des péages?

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La société Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée, affiliée à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, donne la réponse suivante:

*a)* Les recettes de la société se sont élevées à \$5,840,687 et les dépenses à \$11,360,096, soit une perte nette de \$5,519,409. Les recettes n'ont pas augmenté au même rythme que les dépenses parce que les droits de péage au pont Champlain n'ont pas été augmentés depuis 1962.

*b)* Oui, la société a l'intention de prendre des mesures pour éliminer cette perte. (i) La société a procédé à l'étude de sa situation financière et cette question est actuellement prise en considération. On n'a pu encore déterminer dans combien de temps les pertes pourront être éliminées. Cela dépendra de la solution qui sera choisie, soit une augmentation des droits de péage, soit l'affectation de crédits parlementaires, ou encore une combinaison des deux. (ii) Sans objet.

*c)* Les coûts d'exploitation se sont élevés à \$8,547,423 dont \$1,193,678 pour la perception des droits de péage.

#### LE RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE DU SOL LICITEUR GÉNÉRAL

##### Question n° 4181—M. Robinson (Burnaby):

Le rapport annuel de 1980-1981 du ministère du solliciteur général fait-il allusion au Service de sécurité de la GRC ou à la réponse du ministère à la Commission royale d'enquête McDonald et sinon, pourquoi?